Département ILLE ET VILAINE
Arrondissement SAINT-MALO
Canton : PLEINE-FOUGÈRES

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503295-20260427-2026_04_09_15-DE

COMMUNE DE SOUGEAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU **27 AVRIL 2026**

Date convocation	Date d'affichage	Nombres de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
17 avril 2026	30 AVR. 2026	15	13	13

Le **vingt-sept avril** deux mil **vingt-six**, à **dix** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 17 avril 2027, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Éric HAMEL, doyen de l'assemblée
Etaient présents : MM. Éric HAMEL, Karine LEUTELLIER, Anne BECKER, Patrice LEJEANVRE, Michel ROQUAIS, Nathalie GERARD, Sébastien HILRPON, Marine HEUDES, Serge ANDRE, Lisa-Marie COUSIN, Maël BODIN, Stéphanie RACLE, Marie THEBAULT
Présents par procuration : M. Jean-Philippe LIARD a donné procuration à Anne BECKER, Elodie MOULIN a donné procuration à Patrice LEJEANVRE
Absent excusé :
Absents :
Secrétaire de Séance : Mme Marie THEBAULT
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes
le : 30 AVR. 2026
et publication ou notification
du : 30 AVR. 2026

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 20h10

Délibération N°2026-04-09/15 :

OBJET : PATURAGE AU MARAIS - SAISON 2026
☞ TARIFS PACAGE

Vu le Code des Communes, notamment les articles L 131-1 et L 131-2,

Le maire propose au conseil de se prononcer sur la question des tarifs à appliquer pour 2026,
Considérant que les tarifs ont été revus en 2023,
Considérant l'avis de la commission « Finances » réunie en date du 3 avril 2026 de maintenir les tarifs de 2025
Sortie de Serge ANDRE et Sébastien HILPRON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Propose de maintenir les tarifs applicables en 2026 comme suit :**

TARIFS 2026 :

2026	Pour la saison entière	A partir du 15 juillet
Bovin de plus de 2 ans*	58,91 €	29,46 €
Bovin de moins de 2 ans*	50,53 €	25,26 €
Cheval	70,52 €	35,26 €
Poulain	27,74 €	13,87 €
Poney	39,67 €	19,89 €

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

La secrétaire de séance

Marie THEBAULT

Éric HAMEL